VOIX MIGRATOIRES

Le parcours Voix migratoires vise à sensibiliser les élèves aux questions de l'exil, des parcours migratoires et de la mémoire à travers le prisme du cinéma, de l'écriture et du son. En développant leur regard critique, leur expression écrite et orale, les élèves sont amené·es à s'interroger sur l'histoire individuelle et collective des migrations.

LES OBJECTIFS DE CE PROJET

- Construire un récit, de son idée à sa rédaction jusqu'à son enregistrement.
- S'initier au matériel de la prise de son pour un enregistrement type podcast en binôme.
- Imaginer et construire un parcours mémoriel au travers d'un objet (valise, peluche, vêtement, carnet, photos...).
- Comprendre les liens entre histoire individuelle et histoire collective.

VOTRE PARCOURS ANNUEL

- Trois films visionnés entre octobre et mai.
- 4 séances de 2h entre janvier et avril comprenant écriture/enregistrement.

1ère séance : trouver son objet et en explorer les possibilités narratives (choix du binôme et trouver son objet ainsi que le prisme par lequel il se raconte).
2ème séance : organiser ses idées pour construire une histoire / photographies de l'objet.
3ème séance : du squelette à l'œuvre finale et réflexion sur l'identité sonore de l'objet.
4ème séance : Enregistrement.
Le parcours sera clôturé par une restitution de l'ensemble des classes participantes en salle de cinéma.

LES INTERVENANT · ES

Au Palais une animatrice accueille, rencontre et accompagne les élèves sur les temps de projections de films. Par une présentation, une mise en contexte du film visionné et un échange avec les élèves avant et après la projection, une animatrice assure la médiation en salle.

- **Animatrice du Palais :** Juliette Monnier jeunesse@lescinemasdupalais.com
- **Professionnelles :** Justine Brousset scénariste réalisatrice / Amandine Tondino scénariste réalisatrice.

FINANCEMENT ET ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES À VOTRE DÉPÔT SUR ADAGE

Coût projet : 1262,50 euros.

Le financement du projet se découpe conjointement entre les Cinémas du Palais, la DAAC du rectorat de Créteil et l'établissement scolaire. Il inclut la rémunération des intervenant·es ainsi que l'organisation des séances aux Cinémas du Palais et l'accompagnement des enseignant·es.

- **Partie pratique :** 100€ l'heure pour la pratique artistique soit 1000 euros au total (8h en présentiel et 2h pour le montage visuel et sonore du film réalisé).
- **Les séances de cinéma :** 3,50 euros par élèves et accompagnants gratuits x 3 Exemple : pour une classe de 25 élèves, 3,50 x 25 x 3 = 262,50 euros (pris en charge par l'établissement).

MOYENS POUVANT ÊTRE SOLLICITÉS AUPRÈS DU RECTORAT

La DAAC peut financer jusqu'à 50% de la pratique artistique demandée.

Les moyens financiers peuvent être sollicités auprès du rectorat dans le cadre de l'appel à projets 2025-2026. Ce qui signifie que la somme de 1000 euros de pratique artistique peut être séparée en deux.

Financement établissement : 500 euros pour la moitié de la part artistique + coût des 3 séances

Financement rectorat demandé : 500 euros

Votre budget prévisionnel s'ajuste en fonction du nombre d'élèves. Votre participation établissement scolaire peut se faire avec le pass culture collectif et des fonds propres.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les enseignant.es intéressé.es sont invité.es à prendre contact avec les Cinémas du Palais et/ou la DAAC du rectorat de Créteil pour discuter du projet et convenir de l'organisation spécifique à l'établissement.

Dans la limite de 4 classes maximum.

→ Projet disponible au Palais.